

## Séance du 12 Octobre 1935

L'an mil neuf cent trente-cinq, le douze Octobre à 21 h., le Conseil Municipal de la ville de Montrejeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Roger de Lassus, Maire.

Présents: M. M. Bouché, Maréchal, Birabent, Seilhan, Castet, Labayle, Isnard, Beyret, Juysséguier, Aguin, Boudoumet, Suberbielle.

Absents: M. M. Blanchard, Lychenne, Dorbessan, Ladère, Vallot, Giraudon, Barone

Démission Labat  
Lieutenant des Pompiers

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Labat Henri demandant sa démission de Lieutenant des Sapeurs-Pompiers.

M. Boudoumet qui fait partie du Conseil d'Administration des Sapeurs-Pompiers, propose le sergent Jean St-Blancat en remplacement de M. Labat.

Le Conseil Municipal donne son approbation à cette proposition.

Diminution du prix du gaz  
Décrets-lois 16 juil - 8 Août 1935

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des entretiens qu'il a eus avec le service des Mines pour arriver à fixer le quantum de l'abattement des prix que doit consentir à ses usagers la Compagnie Electricité et Gaz des Pyrénées, en vertu des décrets des 16 Juillet et 8 Août 1935. M. l'Ingénieur Fréreau est spécialement désigné pour étudier la question et arrêter, sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal, avec la dite Société, le montant de la diminution du prix du gaz, ainsi que pour obtenir l'amélioration de la qualité du gaz.

Réclamation Vallet  
sur la qualité du gaz.

Séance est donnée d'une lettre de M. Vallet rapporteur de la Commission Eau et Eclairage. Celui-ci s'insurge contre les négligences et la mauvaise fabrication du gaz; les abonnés font de nombreuses et justes réclamations à la Société Electricité et Gaz des Pyrénées qui doit remédier à cet état des choses.

M. Sabayle demande quelques obligations explicites sur les obligations auxquelles est tenue de se conformer la Société. M. le Maire donne quelques précisions à ce sujet et informe le Conseil qu'il se propose de se rendre à Toulouse avec deux membres de la Commission: M. M. Vallet et Marégot pour s'entretenir de cette question avec M. Fréreau ingénieur des Mines.

M. Vallet demande encore qu'il soit pris des mesures contre le vagabondage des chiens qui hument dans les rues, la nuit;

Il signale aussi le manque d'éclairage fréquent, place Lafayette, d'une lampe qu'il estime devoir être protégée d'un globe.

La demande est prise en considération.

Immeuble Bezins

M. le Maire donne connaissance au Conseil de la réponse de M. le Docteur Bezins au sujet de la demande d'achat qui lui a été faite, de son immeuble pour l'usage d'une Mairie. Esquissant à cette venue, M. Bezins demande que le Conseil lui fasse une offre. Le Conseil apprend avec plaisir la décision de M. Bezins mais se déclare assez embarrassé pour fixer lui-même le prix d'achat. Il prie M. le Maire de vouloir bien en informer M. Bezins en lui demandant de faire estimer lui-même son immeuble.



Terrain Qué

Lecture est ensuite donnée d'une lettre de M. Qué au sujet de la vente de son terrain sis rue des Tyrénées. Elle fixe le dernier prix à 80.000 francs. - Le prix étant trouvé trop élevé, il est passé à une autre question.

Projet d'éclairage du boulevard.

Communication est faite d'un devis établi par pour l'éclairage du boulevard Bertrand de Lassus. Le devis s'élevant à la somme de 60.250 francs, est également jugé très élevé et ne prend, pour le moment, aucune décision à ce sujet.

Réclamation Lafforgue au sujet de la construction du pont sur le canal de fuite

M. Lucien Lafforgue propriétaire aux Graviers fait connaître par une lettre adressée à M. le Maire, qu'il a dû procéder d'urgence à la reconstruction du pont établi sur le canal de fuite de l'usine. La commune de Montréjeau ayant une servitude de passage sur ce pont, M. Lafforgue demande une participation à la ville dans les frais de refecton de ce pont.

Le Conseil Municipal, reconnaissant le bien fondé de cette demande à l'unanimité, décide d'accorder à M. Lafforgue la somme de <sup>trois cents</sup> francs pour l'aider à la reconstruction du pont sur le canal de fuite de l'usine. Dit que cette somme sera prise sur l'article 112, Dépenses imprévues.

Réclamation au sujet de l'éclairage de la place du Forail.

M. le Maire lit une lettre du gérant du Royal Cinéma faisant remarquer l'obscurité de la place du forail qui ne possède aucune lampe électrique et le danger que fait courir cette obscurité aux personnes qui sortent de son établissement à une heure avancée de la nuit.

Le Conseil Municipal, reconnaît aussi le bien fondé de ces observations; M. le Maire charge la Commission de se rendre sur les lieux pour fixer un emplacement judicieux d'une lampe à installer sur cette place.

Armistice.

La fête de l'Armistice tombant cette année un lundi, il est décidé qu'elle sera célébrée le dimanche 10 novembre.

Réunion de la Commission des Travaux.

Il est également décidé que la Commission des Travaux se réunira le mercredi 16 octobre, à 10 heures, sur les lieux pour examiner le terrain proposé pour le dépôt des ordures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée.

Assistance aux Vieillards.

Réuni en comité secret, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables introduites par Marie Françoise Cantaloup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23<sup>h</sup> 45

F. Chauv  
 J. Prost  
 J. B. Buisson  
 J. Buisson  
 C. Buisson  
 Roger de Lamoignon  
 J. Buisson